

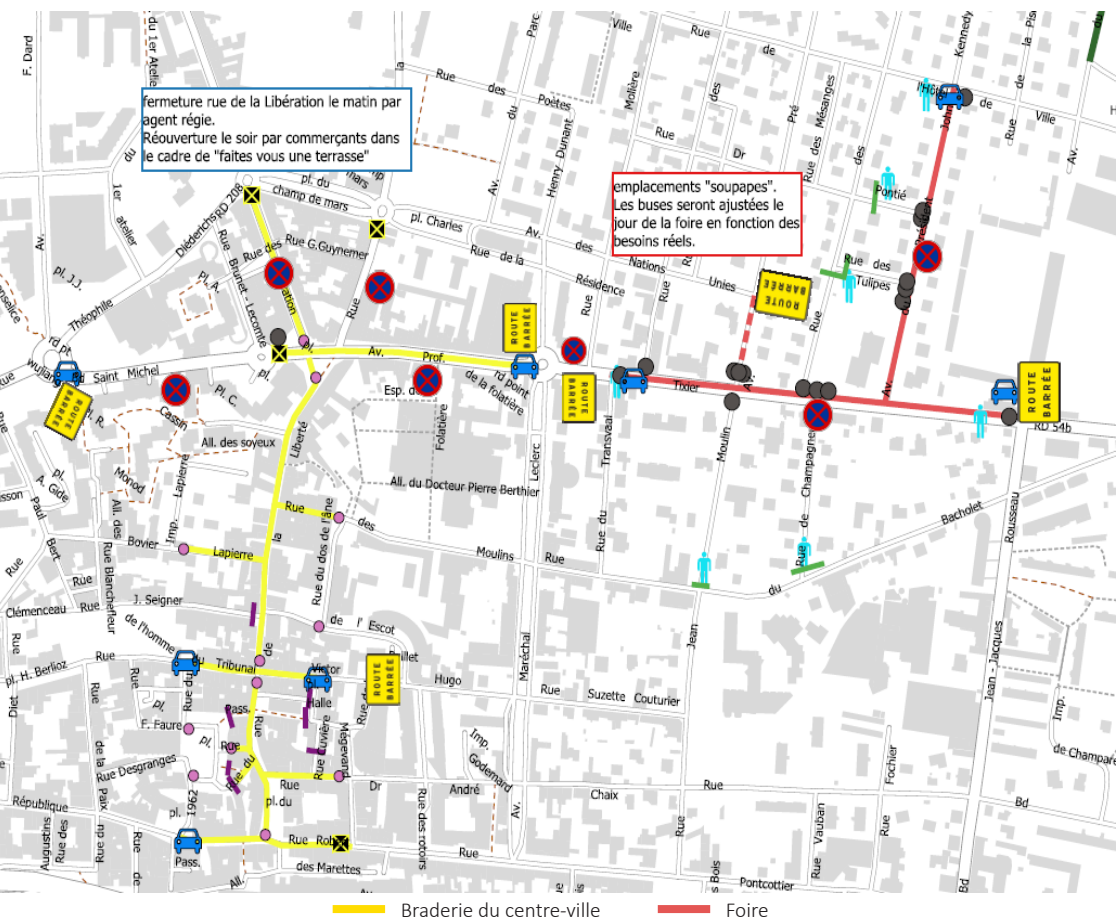
FOIRE ST MICHEL 26/09

+ BRADERIE DU CENTRE-VILLE ET Marché des créateurs

Une **Interdiction de stationner** a été définie par l'arrêté DST-C-T-2026-849 sur toute les **rues en jaune** (selon plan ci-dessous) ainsi qu'**une partie de la rue de la Rivoire** (entre le champs de mars et l'avenue Pr Tixier), la zone du **Champs de mars** et la **rue G. Guynemer**.

Il ne sera **pas possible de circuler, de sortir les véhicules** des garages ou de les rentrer **ni même de livrer** dans cette zone.

Tous les véhicule stationnés dans le périmètre seront enlevés par la fourrière dès 4h du matin. L'interdiction de stationner commencera à 00h le 26/09 selon plan ci-dessous.



plus d'infos :

04 74 43 19 00 - accueilst@bourgoinjallieu.fr

Ville de
Bourgoin-Jallieu
bourgoinjallieu.fr